UNIVERSITÉ
DE LA RÉUNION

Monsieur le Président de l'Université de La Réunion,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du 14/12/2022 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4431, en Mathématiques, de l'UFR Sciences et Technologies est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BARET	GILLES	PRAG	1300
M.	BOUDABBOUS	YOUSSEF	MCF	25
Mme	LE GONIDEC	MARION	MCF	25
Mme	MORILLON	MARIANNE	PR	25
Mme	SPINELLI	PATRICIA	MCF	26
M.	TOURNES	DOMINIQUE	PR	25

Article 3 : Monsieur Dominique TOURNES est nommé président de cette commission.

Article 4 : Madame la directrice générale des services par intérim de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24/04/2025

Université de la Réunion

Monsieur le Président de l'université

PR. Jean-François HOARAU